
CREDIT POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL
(DERNIERE ETAPE)

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Si la commune est tenue de réaliser les aménagements et les équipements collectifs selon son développement, elle est en outre tenue d'assurer l'entretien des infrastructures existantes : réseau secondaire des égouts, transports et circulation, et éclairage public.

C'est ainsi que la commune de Vernier se doit d'avoir une conception directrice de l'éclairage public, dont les différentes formes et intensités sont motivées par des raisons sécuritaires, fonctionnelles, publicitaires, esthétiques et énergétiques.

Dans les dernières décennies, les infrastructures des communes se sont développées à grande allure, apportant aux habitants les facilités des réseaux souterrains de distribution et de collecte, ainsi que des infrastructures routières modernes.

Alors que les spécialistes mettent en garde les autorités communales contre les problèmes liés au vieillissement de ces infrastructures, et parfois les conséquences sur le milieu naturel (réseau de canalisations défectueux par exemple), peu de municipalités sont à même de décrire l'état des réseaux et ainsi prévoir les interventions futures et les actions préventives.

Bien que les réseaux soient en place dans leur grande majorité, leur avenir n'est pas assuré et les moyens financiers mis à disposition pour les maintenir, voire les améliorer, dans un état permettant de garantir une qualité de service constante sont loin d'être suffisants.

Comme ce fut le cas pour le Service du génie civil en ce qui concerne l'assainissement, le Service de l'énergie de la commune de Vernier s'est attelé à diagnostiquer avec les Services industriels l'ensemble de l'éclairage public communal.

C'est ainsi que nous sommes aujourd'hui en possession d'une carte complète de ce réseau. Chaque lampadaire ou luminaire a été répertorié informatiquement sur une carte communale et est numéroté. En cliquant sur le point de référence, il est possible d'obtenir les informations suivantes : référence du lieu, situation sur route principale ou secondaire, en milieu urbain ou résidentiel, type de support et modèle de luminaire, puissance des lampes et surtout date de mise en service.

En analysant les dates de construction, nous constatons que cinquante pour cent du réseau communal d'éclairage public de la commune de Vernier a plus de 25 ans (les plus vieux datant de 1918). De plus, il existe encore des secteurs où les lampadaires sont montés sur des poteaux en bois, supports qui à terme doivent être remplacés.

Aujourd'hui, le réseau d'éclairage public, soit l'ensemble des lampadaires sur les routes cantonales et communales, à l'exception des chemins privés, coûte CHF 200'000.-- en maintien et entretien, ainsi que CHF 180'000.- en électricité, et ceci pour 1265 lampadaires de tous types. Ce sont les Services industriels de Genève qui ont mandat pour le maintien et l'entretien de l'éclairage public communal.

Sachant que chaque intervention ponctuelle qu'elle soit sur un réseau souterrain, routier d'éclairage public, de même que sur un bâtiment, est fort coûteuse, le Conseil administratif a décidé, il y de cela quelques années, de passer d'une logique curative à une logique préventive.

Deux étapes de renouvellement du réseau d'éclairage public ont déjà été réalisées :

- 2002 : crédit de CHF 130'000.—pour la rénovation de l'éclairage public sur la route du Bois-des-Fères et la route d'Aire ;
- 2003 : crédit de CHF 130'000.—pour la rénovation de l'éclairage public à l'avenue du Lignon, à l'avenue des Libellules, au chemin de l'Etang, au chemin de l'Ecu, à la route de l'Usine-à-Gaz, au chemin du Château-Bloch et au chemin Henri-de-Buren.

Il a été décidé de remplacer, en troisième et dernière étape, les luminaires sur les artères communales du quartier de Vernier-village. Sur ces axes, les luminaires doivent être à tout prix remplacés par des luminaires de technologie récente permettant non seulement une diminution de l'entretien, mais de plus une économie d'énergie substantielle. Concernant ce troisième secteur, nous ferons primer la sécurité et l'économie.

Les axes à forte densité d'habitations ou d'activités seront mis en avant. Les voici dans l'ordre :

- Rue du Village (82 lanternes sur candélabres et 5 lanternes sur consoles murales)
- Parc de la mairie (remplacement de 6 lanternes vétustes)
- Ch. De Poussy (15 candélabres droits, hauteur 4 m.)

Actuellement, les éclairages sur le chemin de Poussy sont en aérien, sur poteaux en bois : nous allons donc procéder à une mise en réseau souterrain et remplacer les poteaux par des fûts métalliques.

Il va de soi que l'économie principale réside dans la consommation.

Cette troisième et dernière étape, qui sera réalisée cette année encore, est devisée à CHF 120'000.-.

Ainsi, nous aurons mis le réseau d'éclairage public communal en conformité avec les techniques routières modernes en réalisant des économies d'énergie.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Thierry APOTHELOZ
Maire

Vernier, le 30 mars 2004

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

**CREDIT POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL
(DERNIERE ETAPE)**

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la nécessité de rénover l'éclairage public de la commune;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements ;

sur proposition du Conseil administratif;

le Conseil municipal,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.--, pour procéder à la dernière étape de la rénovation de l'éclairage public communal.
- 2 de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 120'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier, dans le patrimoine administratif;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 120'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le No 62.331 de 2005 à 2014.